



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-12-2025 /

Dossier complet le : 20-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010388/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement urbain - Rue de Vendee - Mauges-sur-Loire (La Pommeraye)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC LE CLOS MELCHIOR

Raison sociale

SNC LE CLOS MELCHIOR

N° SIRET

97962615700023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Grenouilleau

Prénom(s)

Pierre-Jean

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, porte par SNC LE CLOS MELCHIOR, consiste en la creation d'un ensemble de 46 maisons individuels sur un perimetre operationnel de 11 750 m². Il porte sur la parcelle AK0043, classée en zone UBh (zone urbaine a dominante habitat - secteur de haute importance) au sein du PLU de la commune de Mauges-sur-Loire (derniere procedure approuvee le 12 decembre 2024). Le site du projet est egalement compris au sein du perimetre d'une OAP (OAP "Rue de Vendee"). Le projet se fera en deux tranches et prevoit une surface de plancher de 3 796 m² : - La tranche 1 prevoit la construction de 31 maisons (22 T4 et 9 T3) avec garage integre, ainsi que de 31 stationnements aeriens dedies, et 6 stationnements aeriens mutualises. La surface de plancher prevue pour cette tranche sera de 2 554 m². - La tranche 2 prevoit la construction de 15 maisons (11 T4 et 4 T3), dont 11 avec garage integre, ainsi que 11 stationnements aeriens dedies et 5 stationnements aeriens mutualises. La surface de plancher prevue pour cette tranche est de 1 242 m² Le site est situe en peripherie Ouest de la commune et est longe a l'Est par la rue de Vendee et au Sud, par le chemin du Haut-Plessis. La parcelle du projet est caracterisee par une prairie mesophile fauchee sur la quasi-totalite de sa surface. Cette derniere

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond a une demande croissante de logements au sein de la commune de Mauges-sur-Loire. La partie amenee (lots individuels, voiries, stationnements prives) prevue represente environ 10 055 m². Les surfaces restantes correspondent aux espaces verts publics ou seront notamment gerees les eaux pluviales via des jardins de pluie, une noue, ainsi que le fosse initialement present le long de la chaussee a l'Est et au Sud de la parcelle. L'operation vise a favoriser un developpement urbain coherent en prolongeant le tissu bati existant sur un secteur actuellement occupe par des activites agricoles. Elle s'attache egalement a preserver autant que possible les structures bocageres, representees par les haies peripheriques du site, qui seront en ce sens evitees dans le cadre de l'application de la sequence ERCA. Conformement a l'OAP "Rue de Vendee", le projet s'inscrit dans la volonte communale de densifier ce secteur afin de repondre a la demande de logements et d'atteindre les objectifs de developpement fixes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux feront l'objet de : - Terrassements generaux ; - Creation des differents reseaux (eaux usees, eaux pluviales, telephone, EDF, gaz, etc.) ; - Creation des differentes voiries (routes, trottoirs...) ; - Creation d'espaces verts, plantations d'arbres ; - Creation de batiments (maisons, garages...) et places de stationnement. Le projet d'amenagement prendra bien en compte l'adaptation de la periode de travaux lie au derangement de la faune sauvage, dans le cadre des mesures ERCA (travaux de terrassement entre mi-septembre et fin fevrier).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages en phase d'exploitation correspondront a la vie quotidienne d'un quartier d'habitation au sein d'une commune (habitat, loisirs, promenade). Sa frequentation sera donc proportionnelle au nombre de logements prevus (46 logements). Le demantelement du quartier d'habitation est peu probable, que ce soit a court, moyen ou long terme. Le projet disposera de 53 places de stationnement (11 stationnements aeriens mutualises et 42 stationnements aeriens dedies). Le quartier d'habitation sera desservi par deux acces : un au sud donnant sur le chemin du Haut-Plessis, et un au nord-est donnant sur la rue de Vendee. La collecte des dechets ordinaires sera assuree en porte a porte. L'eclairage nocturne sera le plus minimaliste possible sur l'operation avec 10 lampadaires installes. Ces derniers seront orientes vers le bas et un regime d'extinction sera mis en place entre 21h30 et 6h30. Le projet s'assure de l'acces des vehicules des services de secours (pompiers, ambulances, etc), en accord avec la reglementation actuelle. Les espaces publics (espaces verts, haies, voiries), seront egalement accessibles aux services d'entretien. Les acquereurs ont l'obligation de se raccorder aux differents reseaux (eaux usees, eaux pluviales, eau potable, etc). Les eaux pluviales seront gerees a l'echelle de la parcelle, en gestion integree. Elles seront collectees par une chaussee reservoir (surface d'infiltration : 1 175 m²), deux jardins de pluie (SI : 160 m²) et une noue (SI : 90 m²) (325 m³ de stockage au total). En cas de pluie exceptionnelle superieure a 61 mm, les EP seront dirigees vers le fosse existant (a l'est et au sud) puis vers le reseau des EP de la commune, rue de Vendee. A noter que les terrasses des lots privs seront construites en beton

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a : un dossier de declaration Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'eau) ; un permis de construire (obtention le 22 mai 2025) qui fera l'objet d'un permis modificatif.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l’opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de logements Nombre d'ouvrages de gestion des EP Superficie totale du projet Superficie de l'emprise batie + voirie + stationnements Superficie des espaces verts (dont gestion des EP)	(46, logements individuels) (4, ouvrages de gestion des EP (chaussee reservoir, noue, jardins de pluie)) (11 750. m²) (6 590.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de Vendee (La Pommeraye)
Lieu-dit :
Localité : Rue de Vendee (La Pommeraye) 49620 Mauges-sur-Loire
Code postal : 49620 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°51'49"O Lat. : 47°21'8"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l’annexe à l’article R. 122-2 du code de l’environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Mauges-sur-Loire dont la derniere procedure a ete approuvee le 12 decembre 2024. Le site est situe en zone UBh : zone urbaine a dominante habitat - secteur de haute importance

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S’agit-il d’une modification/extension d’une installation ou d’un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l’objet d’une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Quelques ZNIEFF sont presentes au sein d'un perimetre de 5 km autour du site. La ZNIEFF la plus proche est localisee a l'est, a environ 1,9 km (ZNIEFF de type II : "Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes"). Le site du projet est deconnecte de toutes ces zones.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Une zone couverte par un arrete de protection de biotope est presente au nord du site, a environ 4,7 km. Cet arrete vise a proteger specifiquement l'habitat et l'avifaune specifique des bords de Loire. La parcelle du projet n'est pas connectee a ces zones.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La reserve regionale la plus proche se situe a environ 17,3 km au nord-est du site (reserve naturelle regionale "Basses-Brosses et Chevalleries"). Le parc naturel regional le plus proche est quant a lui localise a plus de 30 km a l'est du site (PNR Loire-Anjou-Touraine). Le projet n'aura aucun impact sur aucune de ces zones.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Mauges-sur-Loire est couverte par un plan de prévention du bruit départemental, soumis a consultation publique du 16 juin au 31 aout 2025, et est actuellement en cours d'approbation. Le site du projet n'est pas concerne par les zones exposees au bruit (la plus proche etant la D961 a 7,7 km du site).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans un perimetre de protection de monument historique ou site patrimonial remarquable. Le perimetre de protection le plus proche est celui du "complexe chauxfournier de Pincourt" (a environ 3 km au nord du site).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic reglementaire des zones humides a ete realise le 12 decembre 2024, sur la base des criteres floristiques et pedologiques (conformement a l'arrete du 24 juin 2008, modifie le 1er octobre 2009). Aucune zone humide n'a ete recensee sur le site (se referer a l'annexe facultative 1).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Mauges-sur-Loire est couverte par le PPRNPI (Plans de Prevention des Risques Naturels Previsibles Inondations) des Vals de Chalonnnes a Oree d'Anjou. Elle n'est pas concernee par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce document est en cours de revision (enquete publique prealable a son approbation par arrete du prefet de la Maine-et-Loire du 5 novembre au 5 decembre 2025). Il est en cours d'approbation. Le site est classe en dehors de
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas en lien avec des sites ou sols pollues. Le plus proche est un site pollue situe sur la commune de Neuvy-en-Mauges (identifiant : SSP0003584), a environ 9,8 km au sud. Le perimetre du projet se situe a moins de 500 m d'un "ancien site ou site industriel ou activite de service" (SSP4005733 ; activite : garage).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune ne se trouve pas au sein d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe dans aucun perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau. Le plus proche est a environ 5 km au nord-ouest du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se situe a environ 10 km du perimetre du projet, sur la commune de Saint-Georges-sur-Loire (site inscrit : l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire et ses abords ; identifiant local : 49 SI 36).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le perimetre du projet est situe a environ 3,3 km de d'un site Natura 2000 (ZPS et ZSC : Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes). Cependant, il n'existe pas de connexion entre le projet et ce site (voir annexe 6 pour la localisation des sites).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se situe a environ, 7,6 km a l'ouest du perimetre du projet (site classe : le promontoire du Mont-Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Evre ; id local : 49 SC 76). Il n'y a pas de lien entre le projet et ce site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit de reutiliser au maximum les déblais de terrassement sur place (sauf en cas de pollution). L'excédent sera évacué à l'extérieur du chantier et traité par des filières de gestion adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement assurera le raccord de l'ensemble des lots aux différents réseaux (eaux potables / assainissement).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un diagnostic faune-flore-habitat (annexe facultative 2) a été réalisé le 7 avril 2025 sur la parcelle. Les opérations d'aménagement interviennent sur une prairie temporaire fauchée (moins de trois ans d'ancienneté). Cet habitat présente globalement peu d'intérêt écologique. Plusieurs haies sont présentes en périphérie de la parcelle. Elles seront toutes conservées dans le cadre de l'application de l'EPG.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le site. Toutefois, il est à noter que l'Alouette lulu a été entendue sur des parcelles éloignées de celle du projet lors de la réalisation des inventaires. Cette espèce n'utilise pas le site et ne sera pas impactée par les aménagements prévus. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impacte environ 10 055 m ² de prairie temporaire fauchée (espace agricole).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est concerné par deux risques technologiques : - Pollution des sols : comme évoqué précédemment, le site pollué le plus proche se situe sur la commune de Neuville-en-Mauges, à environ 9,8 km au sud ; - ICPE : deux usines non-Seveso se situent à proximité du périmètre du projet : Loire Mauges Energie à 1,8 km et la carrière de Châteaupanne à 3,3 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par trois risques naturels : - Séisme : risque modéré - Retrait gonflement des argiles : risque faible - Radon : risque important (catégorie 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements seront relatifs aux travaux de construction (phase travaux) puis à la fréquentation du quartier par les usagers en phase opérationnelle. Celui-ci sera desservi par deux accès pour les véhicules motorisés par le nord-est (Rue de Vendée) et par le sud (Chemin du Haut-Plessis). Le trafic engendré par les déplacements habitation-travail créera des flux de véhicules principalement dans la commune de Mauves-sur-Loire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet d'aménagement étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase chantier (temporaire).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est proche de la rue de Vendée, pouvant potentiellement générer du bruit en cas de forte affluence.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase de chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront limitées en intensité et dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public, principalement au niveau des voiries, avec limitation de la pollution lumineuse (orientation lampadaire, régime d'extinction).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses adjacentes seront limitées à l'éclairage public des voiries.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets sont uniquement liés à ceux générés par les futurs logements et par la circulation pour l'accès aux logements.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle (gestion intégrée) à l'aide d'une chaussée réservoir, d'une noue et de deux jardins de pluie, permettant de stocker et d'infiltrer ces eaux.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En cas de pluie exceptionnelle supérieure à 61 mm, les EP seront dirigées vers la fosse existante, puis seront prises en charge par le réseau des EP existant, rue de Vendée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet, par la construction de 46 logements, engendre la production d'environ 92 EH supplémentaires. Selon les données de 2023, la STEU (station de traitement des eaux usées) à laquelle sera rattachée le projet (STEU de Montjean-sur-Loire) a la capacité de gérer ces 92 EH (capacité nominale de 9 000 EH, et charge d'entrée maximale de 7 300 EH). La gestion des effluents est
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet de quartier d'habitation entraînera la production de déchets non dangereux. Il bénéficiera d'une collecte des déchets ménagers au porte-à-porte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit la création de 46 logements sur une parcelle prairiale dans la continuité de l'agglomération. Les haies périphériques seront toutes maintenues. Le relief est quasi-nul. L'insertion paysagère du quartier est assurée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site étant actuellement sur une parcelle agricole (prairie temporaire de fauche), le projet impactera l'activité agricole en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet d'aménagement urbain est en cours de réalisation à proximité du site au niveau de l'ancienne entreprise Jolival (création de lots d'habitation). Ce projet a entraîné la destruction d'environ 200 mètres linéaires de haies. Les impacts sur les habitats restent toutefois limités, car une partie des surfaces concernées étaient déjà imperméabilisées (environ 6 500 m² de prairie impactées).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic réglementaire des zones humides a été réalisé le 12 décembre 2024 sur la parcelle du projet. Aucune zone humide n'a été identifiée selon les critères pédologiques et/ou floristiques. Cependant, le site est soumis à l'établissement d'un dossier de déclaration d'incidences au titre de la Loi sur l'eau, en référence à la rubrique 2.1.5.0. Ce DLE comprendra notamment les différents calculs et éléments hydrauliques pour la bonne gestion des eaux du site ainsi que la démarche ERCA. Un inventaire faune-flore-habitat a été réalisé en un passage au printemps (7 avril 2025). Cinq espèces patrimoniales (protégées et/ou menacées) ont été observées sur le site : le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet, avec ses impacts et ses mesures pour la faune/flore/habitat, relatives à l'application de la séquence ERCA, est présente au sein de l'annexe facultative 2 (note d'accompagnement faune-flore-habitat). Le projet évite la totalité des haies bocagères afin de préserver au maximum ces habitats qui regroupent la quasi-totalité des enjeux du site (reproduction possible d'espèces protégées, zone de refuge, corridor écologique...). Les incidences du projet seront faibles en raison de l'habitat impacté (prairie temporaire fauchée montrant peu d'intérêt écologique). Plusieurs mesures de réduction seront mises en place. La période des travaux sera adaptée afin d'éviter tout impact ou dérangement significatif sur les espèces protégées en période sensible (reproduction). Les travaux se dérouleront donc entre mi-septembre et fin février. La pollution lumineuse sera réduite : lampadaires orientés vers le bas afin de diriger le faisceau lumineux vers les éléments devant faire l'objet d'un éclairage (voirie et stationnements) ; régime d'extinction des éclairages entre 21h30 et 6h30 du matin. Afin de réduire au maximum le risque d'impact accidentel sur les haies devant être conservées, un balisage sera installé le long de ces dernières. De plus, une bande inconstructible de 5 m, mesurée depuis le pied de haie, sera mise en place. Toute implantation de construction y sera interdite durant les travaux ainsi qu'au cours de la phase opérationnelle. Cette bande permettra d'assurer la pérennité des haies dans le temps. Plusieurs espaces verts (dont noue et jardins de pluie) seront également créés et une quarantaine d'arbres/arbrustes (essences locales) seront plantés sur le site. Ces zones seront favorables à la faune locale du secteur. Enfin, l'utilisation d'intrants sera interdite au sein des lots privés. Cette interdiction fera l'objet d'une consigne conventionnelle qui sera

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DREVO

Prénom Celia

Qualité du signataire Directrice

À La Roche-sur-Yon

Fait le 11-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)